

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

1. PREAMBULE

La SARL HOME est un organisme de formation professionnelle dont le siège social est établi 55 Avenue Marceau PARIS (75016) (France). HOME développe, propose et dispense des formations en présentiel, des formations ouvertes et à distance en mode E-learning. HOME réalise des formations dans les domaines suivants : informatique, audiovisuel, multimédia, web, et design. Le Stagiaire reconnaît à cet effet que, préalablement à la signature du bon de commande et/ou bon d'inscription, qu'il a bénéficié des informations et conseils suffisants par la Société, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins. La société HOME se réserve le droit de réviser les présentes conditions générales à tout moment, les nouvelles CGV s'appliquant à toute nouvelle commande, quelle que soit l'antériorité des relations entre HOME et le Stagiaire.

2. OBJET

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les "CGV") s'appliquent à toutes les Offres de services HOME relatives à des commandes passées auprès de la société HOME par tout Stagiaire. Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Stagiaire aux présentes CGV et leurs annexes. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Stagiaire ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de HOME prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le Stagiaire reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de HOME.

3. PRIX - MODALITES DE REGLEMENT

3.1. Prix

Les tarifs par participant sont forfaitaires et indiqués sur chaque fiche de formation et également consultables sur le site internet de la société HOME, ainsi que dans le catalogue de formations de l'année en cours. L'inscription est effectuée au nom de la personne physique participant. Tous les prix sont indiqués en euros, hors taxes non soumis à TVA (exonération) au jour de l'inscription. Toute formation ou tout cycle commencé est dû en totalité à titre d'indemnité, même si le participant ne s'est pas présenté.

3.2. Tarifs selon programme de formation

Trois formules d'enseignement sont proposées, soit :

- Formule de cour en groupe :

- Formation de moyenne durée de 140h à 280h au tarif de 38,00 € HT/heure,
- Formation de 450h et plus au tarif de 16,00 € HT/heure
- Formation en cours particuliers sur mesure au tarif de 55,00 € HT/heure jusqu'à 40h et 48 € HT/heure au delà de 40h.

3.3. Modalités de règlement

Les frais de cours sont payés comptant sans escompte soit annuellement, trimestriellement ou mensuellement.

Les frais de cours peuvent être payés selon les modalités suivantes :

- Chèque bancaire à l'ordre de la société HOME,
- Espèces,
- Directement au siège de la société HOME,
- Ou en se rendant sur le site internet www.home.fr afin d'y effectuer un paiement en ligne sécurisé,
- ou par virement bancaire sur le compte bancaire de la société HOME.

Le stagiaire reconnaît avoir pris connaissance du contenu des conditions générales du centre de formation et s'engage à s'y conformer. En cas de paiement effectué par un OPCA, il appartient au bénéficiaire de s'assurer du complet règlement par l'organisme concerné. En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la part non prise en charge sera directement facturée au Stagiaire. Si l'accord de prise en charge de l'OPCA ne parvient pas à la Société au premier jour de la formation, HOME se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Stagiaire.

La Société se réserve le droit :

- d'exclure le participant à la formation s'il n'a pas transmis son bon de commande à la HOME et ce avant le début de la formation ;
- d'exclure de toute formation présentielle, et ce à tout moment, tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement de la formation et/ou manquerait gravement aux présentes CGV ;
- de suspendre l'accès à un module de formation e-learning, tout participant qui aurait procédé à de fausses déclarations lors de l'inscription ;
- de refuser toute commande d'un Stagiaire avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.
- de refuser un stagiaire n'ayant pas réglé la totalité de son stage avant la formation.

4. ANNULATIONS - EFFECTIFS

4.1 Annulation

Toute annulation d'inscription ou report doit être signalé par téléphone et doit impérativement être confirmé par écrit par le stagiaire. L'annulation de formations présentielles donne lieu à un remboursement ou à un avoir intégral si elle est reçue au plus tard 7 jours ouvrés ou plus avant le début de la formation. Au-delà de ce délai si l'annulation ou le report est notifié moins de 7 jours ouvrés avant le début de la formation, le montant de la participation retenu sera de 50 %. En revanche, une formation annulée le jour même du stage sera due intégralement à titre d'indemnité forfaitaire. Si le nombre de participants à une formation est jugé insuffisant pour des raisons pédagogiques, la Société se réserve le droit, sans dédommagement ni pénalité due au Stagiaire, d'annuler, de reporter une formation, de modifier le lieu de son déroulement, le contenu de son programme ou le formateur, tout en respectant la même qualité pédagogique du stage initial si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent. Les frais d'inscription préalablement réglés seront alors entièrement remboursés ou, à la convenance du Stagiaire, un avoir sera émis. Si un stagiaire manque une ou plusieurs heures de cours, il peut sur demande formulée auprès de la Société HOME, demander à suivre les sessions de formation postérieure. Cette possibilité lui est offerte pendant une période allant jusqu'à 5 années après le premier jour de formation initialement prévue, jusqu'à épuisement du crédit d'heure dont il bénéficie. La société HOME peut refuser d'accorder de tels délais.

4.2 Effectifs

Le nombre de stagiaires moyen par classe est de 10 stagiaires. Il est convenu que dans l'hypothèse où, suite à des désistements ou pour d'autres motifs, un stagiaire inscrit pour un stage en groupe quelque soit sa durée se retrouve seul, la formation sera malgré tout maintenue et garantie par la société HOME. Dans cette même hypothèse, il sera alors appliqué le tarif « cours particuliers » visé à l'article 3.2.

5. LES FORMATEURS

Les cours sont dispensés par des professionnels en activité issus du secteur de l'industrie. Ceci garantit une réactualisation

Paraphes



permanente du cursus en concordance avec l'évolution des technologies. Les élèves stagiaires bénéficient ainsi d'une relation de très bonne qualité avec le monde professionnel pendant toute leur formation.

6. PORTES OUVERTES

La société HOME organise régulièrement des journées portes ouvertes pendant lesquelles le public est invité à visiter ses établissements. Ces journées portent ouvertes se déroulent de la manière suivante: présentation des programmes de formation visite des locaux et démonstrations pratiques, des visites peuvent aussi être fixées individuellement sur rendez-vous. Toutes les actualités de la société HOME sont également disponibles sur son site internet www.home.fr.

7. MISE A DISPOSITION D'UN ORDINATEUR APPLE

Un ordinateur Apple compatible Windows et Mac OS est mis à la disposition de tous les stagiaires inscrits pour une formation de 140 heures ou plus (cours en groupe uniquement). Cette offre n'est pas cumulable avec un tarif préférentiel accordé par la société Home ou toute autre promotion. Si le financement complet de la formation n'est réalisé qu'après la formation, un chèque de caution de la valeur de l'ordinateur sera demandé par la société Home pendant cette période de mise à disposition. La société Home n'assure pas le service après vente (sav assuré par le fournisseur Apple partenaire). La garantie de ces ordinateurs est effective à partir du moment où ils sont en possession des stagiaires utilisateurs bénéficiant de l'offre de mise à disposition Home. Les stagiaires peuvent souscrire une assurance AppleCare complémentaire en leur nom auprès du fournisseur Apple partenaire de Home ou toute autre assurance. Un bon d'enlèvement de l'ordinateur est remis au stagiaire et est signé par ce dernier lors du retrait de l'ordinateur.

8. MATERIELS INFORMATIQUES

Quelque soit la formule de formation choisie, les stagiaires doivent avoir à disposition un ordinateurs portable capable de supporter les logiciels sur lesquels ils sont formés avec WIFI intégré pour optimiser le suivi des cours : stockage de données relatives à la formation, de contenus de travaux pratiques, mémorisation de tout élément utile à la formation, échange de données avec les formateur et/ou les autres participants. Les Stagiaires reconnaissent expressément que de disposer de son ordinateur est le meilleur moyen de créer un lien efficace et productif entre les cours en classe et les travaux personnels du soir ou du weekend. Pour les Stagiaires qui ne possèdent pas d'ordinateur ou qui ne bénéficient pas de l'offre « mise à disposition d'ordinateur Apple », Home propose le prêt d'un ordinateur contre un chèque de caution de 900€ pendant la durée de toute la formation. Les Stagiaires sont personnellement responsables des contenus et de l'utilisation des ordinateurs qu'ils possèdent ou qu'ils ont empruntés à la société HOME. La société Home certifie bien sûr posséder toutes les licences éducation des logiciels enseignés pendant leurs formation, en direct ou au nom des formateurs intervenants.

9. OBLIGATIONS ET RESPONSABILITE DES STAGIAIRES

Les Stagiaires sont tenus d'assister à tous les cours et travaux pratiques dispensés et doivent prévenir et justifier de leur éventuelle absence.

Pour être admis à l'examen final (formation longue durée uniquement), le stagiaire doit sans faute avoir assisté à au moins 90% des cours Si le taux de présence aux cours est inférieur à 90%, l'admission à l'examen final sera soumise à l'évaluation par le comité pédagogique. Des absences non justifiées ou répétées peuvent entraîner le renvoi du stagiaire. L'absence aux cours ne

dispense pas du paiement des frais de formation. Les Stagiaires doivent respecter le règlement intérieur du centre et suivre les consignes du personnel HOME. En cas de problème Home se réserve le droit de refuser l'accès de l'établissement à toute personne refusant de se plier à ces consignes.

10. EQUIPEMENT DES STUDIOS ET SALLE DE FORMATION

La société HOME renouvelle et modernise régulièrement son parc informatique et audiovisuel, proposant ainsi aux élèves les dernières nouveautés en matière de technologies audiovisuelles et multimédia.

11. CONVENTIONS DE STAGES

Pour les Stagiaires souhaitant effectuer un stage en entreprise, la société HOME peut établir une convention de stage sous certaines conditions. Le stagiaire devra alors obligatoirement fournir une attestation d'assurance responsabilité civile. Le stagiaire devra pour ce faire se rapprocher de la société HOME afin de connaître les modalités de stage en entreprise.

12. STAGE « SUR MESURE » OU « A LA CARTE »

Les stagiaires qui ont réservé un certain crédit d'heures de formation pour les stages « sur mesure » ou « à la carte » peuvent en bénéficier pendant une durée d'un an après leur réservation. En cas d'expiration de la durée d'utilisation dudit bon, les stagiaires ne pourront plus bénéficier de celui-ci.

13. LIMITATIONS DE RESPONSABILITE DE HOME

La responsabilité de HOME ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel, tout mauvais usage du ou des module(s) E-learning de formation par les Utilisateurs ou toute cause étrangère à HOME. La responsabilité de HOME ne saurait être engagée en cas notamment de perte de données, de fichier(s), perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image et à la réputation. La responsabilité de la société HOME ne saurait également être recherchée en cas de défaillance ou de dommages causés par l'ordinateur Apple mis à disposition.

14. CAS DE FORCE MAJEURE

La société HOME ne pourra être tenue responsable à l'égard du Stagiaire en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure, tels que la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à HOME, les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de HOME.

15. PROPRIETE INTELLECTUELLE

La société HOME demeure la seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'elle propose à ses Stagiaires. À cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, ...) utilisés pour assurer les formations, demeurent sa propriété exclusive. À ce titre ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation. En particulier, le Stagiaire s'interdit d'utiliser le contenu des supports de formations à d'autres fins que celles autorisées par la société HOME. Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations en ce compris, les module(s) E-Learning, sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés. En contrepartie du paiement du



prix correspondant, les modules et supports de formation font l'objet d'un droit d'utilisation personnel, non cessible et non exclusif pour une durée limitée à la durée de la formation. La société HOME demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations.

16. CONFIDENTIALITE :

Le stagiaire / client ainsi que toute société ou personne y étant rattachée ou ayant un intérêt quelconque à bénéficier des compétences et du savoir-faire du ou des formateur(s) sélectionné(s) par HOME formation home.fr pour toute mission de formation, s'engage :

- À ne pas tenter de traiter directement avec le ou les formateur(s) sélectionné(s) par home formation home.fr
- À ne pas demander ou chercher à obtenir les coordonnées directes (tout type) du ou des formateurs.
- À contacter exclusivement le gérant de home formation pour toute mission future faisant intervenir ces mêmes formateurs.

Cette clause permet le respect du travail et des investissements concédés notamment par la société HOME et fonde une relation de confiance durable entre la société HOME et Le stagiaire / client.

17. CLAUSE PENALE

Conformément aux articles L441-6 et D 441-5 du Code de commerce, et sauf report sollicité à temps et accordé par la société HOME accordé au stagiaire, le défaut de paiement des factures à l'échéance fixée entraînera d'une part, l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues, et d'autre part l'exigibilité, d'une indemnité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur au jour de l'exigibilité, outre une indemnité. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'il soit besoin de mise en demeure.

18. LOI INFORMATIQUES ET LIBERTES

Conformément à l'article 6 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, la Société HOME met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion des inscriptions. Les informations qui vous sont demandées sont nécessaires au traitement de votre inscription et sont destinées aux services de la Société HOME. Vous pouvez accéder à ces informations et en demander la rectification auprès de la Société, via une demande en ligne (contact@home.fr) ou par courrier à : SARL HOME 55 Avenue Marceau PARIS (15016) France, en indiquant vos nom, prénom et adresse.

19. DROIT APPLICABLE – ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français. TOUS LES LITIGES AUXQUELS LES PRESENTES CONDITIONS GENERALES POURRAIENT DONNER LIEU, CONCERNANT TANT SA VALIDITE, SON INTERPRETATION, SON EXECUTION, SA RESILIATION, SES CONSEQUENCES ET SES SUITES, SERONT SOUMIS AU DROIT COMMUN. LE STAGIAIRE EST EGALEMENT INFORME QU'IL PEUT EN TOUT ETAT DE CAUSE RECOURIR A UNE MEDIATION CONVENTIONNELLE, NOTAMMENT AUPRES DE LA COMMISSION DE LA MEDIATION DE LA CONSOMMATION (ARTICLE L 534-7 CODE DE LA CONSOMMATION).

20. ACCEPTATION DU STAGIAIRE

Les présentes Conditions Générales de Vente sont expressément agréées et acceptées par le stagiaire qui déclare

et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat, qui seront inopposables à la société HOME, même si cette dernière en a eu connaissance.

*

LE « FORMATEUR »

La SARL HOME

Signature + cachet + mention « Lu et approuvé »

LE STAGIAIRE :

Monsieur/Madame

Signature + mention « Bon pour acceptation »

Paraphes

--	--